



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### INCOMPATIBILITÉS (MATIÈRES À ÉVITER)

Éviter le contact avec des agents oxydants forts.

### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION ET SOUS-PRODUITS DANGEREUX

Peut former des matières toxiques, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, divers hydrocarbures, etc. lors de la décomposition thermique.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produit pas.

### RISQUES DE L'INHALATION POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION

L'inhalation excessive de vapeurs peut causer irritation nasale et respiratoire, faiblesse, vertiges, fatigue, nausée, maux de tête, possible perte de conscience voire asphyxie.

### RISQUES DU CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION

PEAU : Le contact direct peut provoquer rougeur, brûlure et lésions cutanées. YEUX : Le contact direct ou l'exposition aux vapeurs ou aux brouillards peuvent causer picotement, larmolement, rougeur et tuméfaction.

### RISQUES DE L'ABSORPTION CUTANÉE POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION

Les solvants organiques sont aisément absorbés ; le dessèchement de la peau ou la dermatite sont les signes d'une exposition répétée ou d'une surexposition à leur action délipidante. Les personnes présentant des problèmes cutanés existants peuvent être plus sensibles à leurs effets.

### RISQUES DE L'INGESTION POUR LA SANTÉ ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION

Bien que cette matière présente un faible degré de toxicité, l'ingestion peut provoquer irritation gastro-intestinale, nausée, vomissement, diarrhée et signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, vertiges, perte de coordination ou fatigue, par ex.).

### RISQUES POUR LA SANTÉ (AIGUS ET CHRONIQUES)

AIGUS - YEUX : Peut provoquer irritation grave, rougeur, larmolement et trouble de la vision. PEAU : Peut provoquer irritation modérée, délipidation et dermatite. INHALATION : Peut provoquer une irritation nasale et respiratoire. L'aspiration dans les poumons peut causer une pneumonie chimique potentiellement mortelle. \*\*CHRONIQUE\*\* L'exposition prolongée ou répétée au-dessus de la limite admissible (TLV) peut produire des lésions cérébrales et neurologiques irréversibles (parfois appelées syndrome du peintre). L'emploi abusif intentionnel peut être nocif ou mortel.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Néant    CANCÉROGÈNE NTP : Non    MONOGRAPHIES CIRC : Non  
RÉGLEMENTÉ PAR L'OSHA : Non

### PROBLÈMES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Les personnes présentant des problèmes cutanés existants ou des troubles respiratoires existants peuvent être plus sensibles aux risques pour la santé.

### PROCÉDURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SECOURS

YEUX : Immédiatement rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Consulter un médecin pour obtenir un traitement médical. Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. INHALATION : Amener la victime à l'air frais. Rétablir la respiration. Traiter les symptômes. Consulter un médecin. INGESTION : Boire 1 ou 2 verres d'eau pour diluer. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Traiter les symptômes.

## SECTION VII - MESURES DE PRÉCAUTION POUR LA MANIPULATION ET L'UTILISATION

### MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE DISPERSION DE MATIÈRE

Éliminer toute source d'inflammation. Endiguer, contenir ou absorber avec une matière inerte (sable, vermiculite, etc.). Transférer dans des contenants en vue de la récupération ou de l'élimination. Empêcher l'écoulement vers les égouts et plans d'eau. Voir le guide d'intervention d'urgence (Emergency Response Guide) n° 131.

### MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'élimination des déchets doit être confiée à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur.

### PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE

Garder les contenants hermétiquement fermés, au frais, au sec et à l'écart de toute source d'inflammation. Utiliser et entreposer ce produit avec une ventilation appropriée. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact des personnes avec le produit. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Relier le matériel et le mettre à la terre lors du transfert dans un autre contenant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AUTRES MESURES DE PRÉCAUTION

Ne pas absorber. Éviter l'exposition prolongée ou répétée à des niveaux supérieurs aux limites admissibles (TLV). Les contenants « vides » conservent des résidus et peuvent être très dangereux. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels contenants à la chaleur, flammes, étincelles ou autres sources d'inflammation ; ils peuvent exploser et provoquer des blessures ou la mort. Les fûts « vides » doivent être complètement vidangés, rebouchés comme il se doit et expédiés rapidement au fournisseur ou à l'entreprise de récupération. Tous les autres contenants doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION VIII - MESURES DE CONTRÔLE

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la limite admissible (TLV) est dépassée, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air ou autonome pour brouillard ou vapeur organique agréé NIOSH/MSHA. En fonction de la concentration atmosphérique, utiliser un appareil respiratoire ou un masque à gaz avec cartouche appropriée (agréé NIOSH, si possible) ou un système à adduction d'air.

VENTILATION

Utiliser une ventilation mécanique (générale et/ou locale) suffisante pour maintenir l'exposition en dessous de la limite admissible (TLV). Lorsque la présence de mélanges explosifs est possible, prévoir des circuits électriques sans danger pour ce type d'environnement.

GANTS DE PROTECTION

Le port de gants imperméables à la matière particulière manipulée est conseillé pour empêcher le contact cutané.

PROTECTION OCULAIRE

Porter des lunettes à coques anti-éclaboussement ou autres lunettes de sécurité agréées par l'OSHA.

AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Il est conseillé de prévoir une source d'eau propre dans la zone de travail pour rincer les yeux et la peau. Porter des vêtements imperméables selon les besoins.

PRATIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIÈNE

Se laver les mains avant de manger ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.

===== SECTION IX - AVERTISSEMENT =====

Les renseignements contenus dans ce document sont fournis sans aucune garantie. Les employeurs sont invités à utiliser ces renseignements uniquement pour compléter d'autres informations recueillies par eux et à établir de façon indépendante si les informations de toutes les sources sont appropriées et complètes afin d'assurer un emploi correct de ces matières et de protéger la sécurité et la santé des employés.